

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DAC 37 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Ville dans le cadres des temps d'activités périscolaires.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention signée le 20 janvier 2017 avec le Théâtre de la Ville après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le premier avenant à convention signé le 7 juin 2017 avec le Théâtre de la Ville après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 9,10 et 11 mai 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 septembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre des temps d'activités périscolaires ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 septembre 2017,

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 18 septembre 2017,

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 150.000 euros est attribuée à l'association du Théâtre de la Ville 16, Quai de Gesvres 75004 Paris, 52341 ; 2017-08549.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant relatif à l'attribution de la subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 150.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO